



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

*CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 MARS 2021*

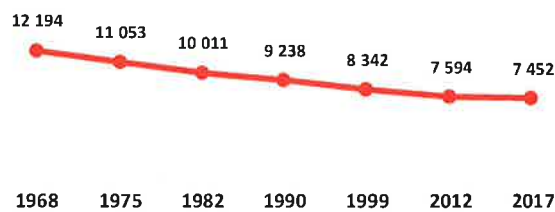
L'article 107 de la loi NOTRe crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales parmi lesquelles figure la nécessité de fournir une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget primitif et au compte administratif.

I – Eléments de contexte économique, social, budgétaire, démographique.

A – Déclin et vieillissement.

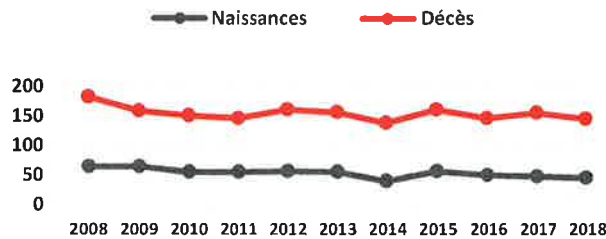
La communauté de communes regroupe 15 communes et 7 452 habitants, répartis sur 495 km² (15 hab / km²) et appartient donc aux « campagnes à faible densité ». Sa population décline de manière continue depuis 40 ans (- 39 % entre 1968 et 2017).

Evolution de la population de 1968 à 2017 (Source : INSEE – RGP)

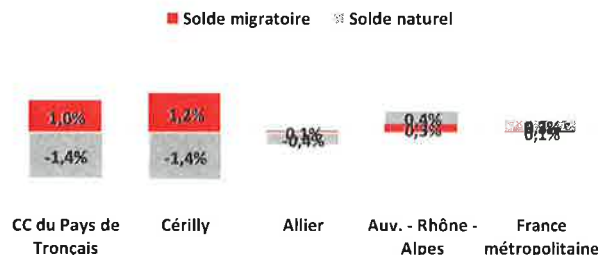


Ce déclin s'explique par un solde naturel très négatif (- 1,4 % / an entre 2012 et 2017, soit en moyenne 150 décès par an pour 50 naissances).

Naissances et décès enregistrés de 2008 à 2018 (Source : INSEE état civil)







Le solde migratoire est positif (+ 1 % / an entre 2012 et 2017) mais ne compense pas le déficit naturel (-1,4 %).

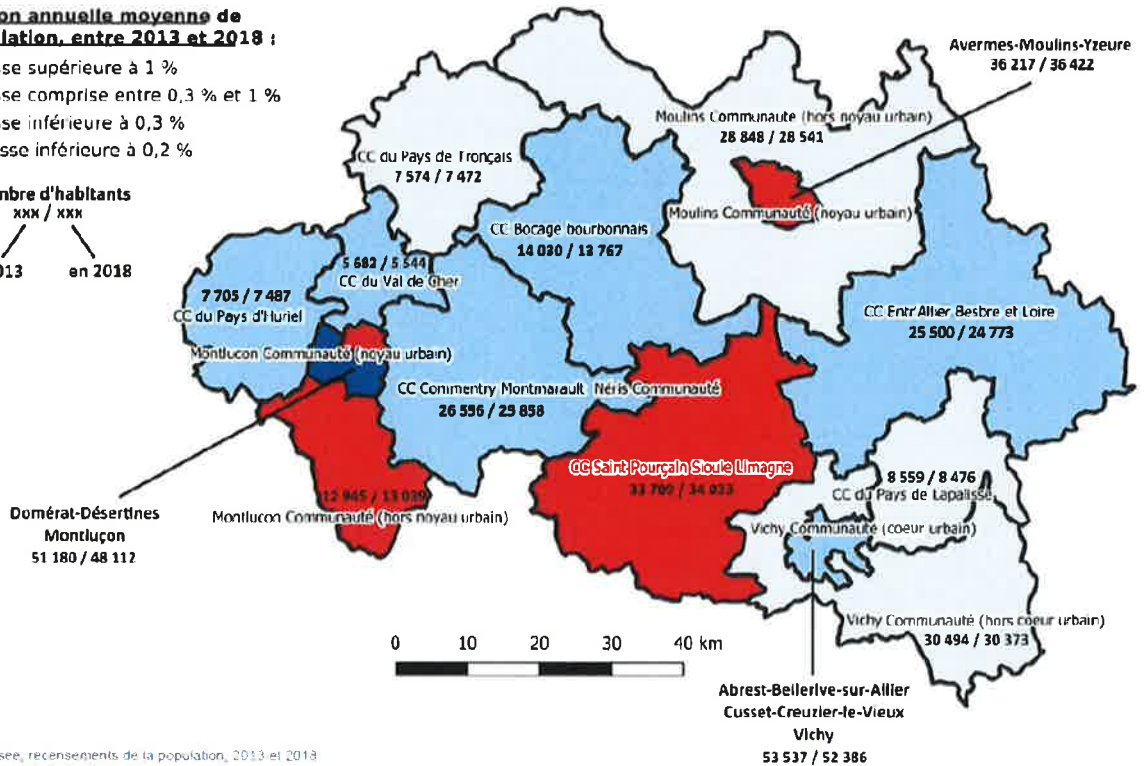


En moyenne, au cours des dernières années 2012-2017, la population diminue donc de 0,4 % / an dans le Pays de Tronçais (- 0,3 % / an pour l'Allier, + 0,7 % / an pour Auvergne Rhône Alpes, + 0,4 % pour la France) (Source : INSEE, RGP 2017).

Evolution annuelle moyenne de la population, entre 2013 et 2018 :

-  Baisse supérieure à 1 %
-  Baisse comprise entre 0,3 % et 1 %
-  Baisse inférieure à 0,3 %
-  Hausse inférieure à 0,2 %

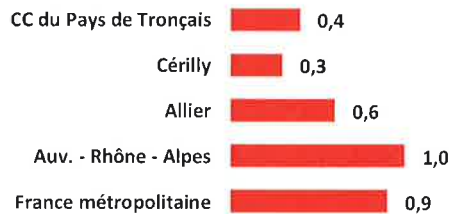
Nombre d'habitants
 xxx / xxx
 en 2013 / en 2018



Source : Insee, recensements de la population, 2013 et 2018
 Réalisation : ADIL03, janvier 2021

Les personnes âgées de plus de 65 ans représentent un tiers de la population. Les personnes âgées de plus de 75 ans représentaient 17 % de la population en 2015 (13 % dans l'Allier et 9 % en France).

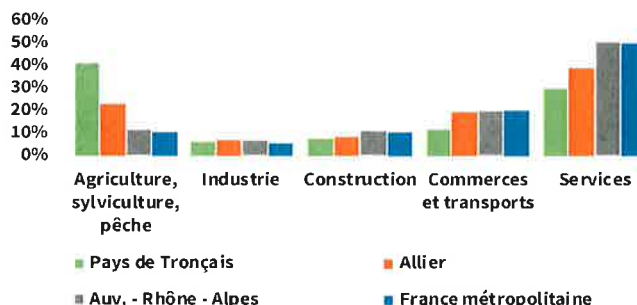
Indice de jeunesse



En 2017, on comptait 0,4 personne de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans dans le Pays de Tronçais.

B – Entreprises, emploi, chômage, revenu et santé.

En 2018, le Pays de Tronçais comptait 1 089 établissements enregistrés dans le répertoire SIRENE de l'INSEE, dont 40 % relevaient du secteur agricole et sylvicole. En 2017, 82 établissements ont fermé et 79 ont été créés.



En termes d'emploi, 41 % des emplois présents sur le territoire relèvent de la catégorie administration publique ou enseignement.

Le territoire compte environ 2 900 actifs. En décembre 2017, le territoire comptait 558 demandeurs d'emploi de catégorie ABC, et près de 40 % d'entre eux avaient plus de 50 ans.

Le revenu moyen par foyer fiscal était de 18 407 € en 2016, contre 21 761 € pour l'Allier et 27 425 € pour la région. En 2016, 30 % des foyers fiscaux du Pays de Tronçais payaient l'impôt sur le revenu contre 45 % au niveau national (Source DGFIP, 2016). En 2017, on totalisait 384 foyers dont le revenu était constitué entre 50 et 100 % de prestations sociales (Source : Caf.data, 2017).

En 2016, la part des bénéficiaires de la CMU complémentaire parmi les assurés du Régime général de la Sécurité sociale était de 8,6 %. En 2016, 27,5 % des assurés du Régime général de la Sécurité sociale étaient en affection longue durée. En 2017, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé était de 320, soit 84 bénéficiaires pour 1 000 personnes de 20-64 ans contre 45 dans l'Allier et 29 au niveau national (Source : Caf.data, 2017).

Ainsi, notre territoire se caractérise par une économie dominée par l'agriculture en terme d'établissement et par le secteur public en terme d'emploi. Le taux de chômage demeure à un niveau élevé, tout comme le nombre de bénéficiaires de la CMU et de l'AAH. Enfin, les revenus de la population restent bien en-deçà des moyennes départementale et nationale.

C – Vie locale et associative.

La vie associative connaît une réelle dynamique sur le territoire avec, au 1^{er} février 2018, 6 associations pour 1 000 habitants contre 4 dans l'Allier et au niveau national. Au 1^{er} février 2018, 22 % des associations présentes sur le territoire avaient été créées avant 1990, contre 17 % en France (Source : Répertoire National des Associations).

D – Finances locales.

Depuis 2010, les communes ont transféré à la communauté de communes des compétences essentielles dans la vie quotidienne des habitants : déchets ménagers en 2010, voirie (495 km) et école (14 écoles dans 10 communes) en 2013, logement social, zones d'activités, contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier en 2017. Ces compétences sont venues s'ajouter à celles qu'exerçaient déjà la communauté de communes, dont le tourisme (promotion et équipements). En lien avec ces compétences transférées, la communauté de communes présente ainsi un coefficient d'intégration fiscale de 0,657943 en 2017, ce qui en fait l'établissement public de coopération intercommunale le plus intégré de l'Allier.

En définitive, notre territoire traverse depuis des décennies de réelles difficultés comme l'illustrent les indicateurs démographiques et socioéconomiques rappelés ci-dessus. Ces difficultés sont telles que les politiques d'aménagement et d'équipement mises en œuvre par les communes et la communauté de communes depuis des années ne permettent pas de les surmonter.

Les études du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET, ex DATAR) confirment l'amplification du décrochage des campagnes à faible densité. **L'Allier fait partie de la dizaine de départements français qui vont encore perdre de leur population d'ici 2040.** Dans ce contexte, la DATAR a publié, au début des années 2010, une étude intitulée *Territoires 2040, aménager le changement*. S'agissant des territoires comme le nôtre, cette étude propose 5 scénarios dont 3 nous concernent plus particulièrement :

- **le repli communautaire** : retour du rural au sens traditionnel du terme avec la sédentarité, les cultures destinées à la consommation locale, la déprise agricole ;
- **la plate-forme productive** : notre territoire fournit les bio-ressources (éolien, photovoltaïque, méthanisation, etc.), et compensations carbone aux villes et se spécialisent dans une mono fonction productive ;
- **le système territorial entreprenant** : scénario le plus complexe à mettre en œuvre car inscrit dans une forte concurrence entre les territoires, il consiste à profiter du rejet du mode de vie des grandes villes, en suscitant l'intérêt des entrepreneurs, qui grâce à leur capital relationnel et au développement des communications parviennent à promouvoir des marques territoriales et à développer des filières commerciales (alicaments, produits culturels, etc.). C'est la raison pour laquelle une réflexion a été engagée et pilotée par M. Francis LEBLANC en 2019. Au-delà, la mise en œuvre de ce scénario nécessitera des moyens humains en ingénierie que notre territoire ne possède pas.

La communauté de communes est administrée par un conseil communautaire de 25 membres (organe délibérant). Elle est également dotée d'un Bureau composé des 7 vice-présidents, de 3 conseillers communautaires et du Président, qui rend des avis. Il est présidé par M. Daniel RONDET (exécutif).

II – Priorités du budget.

A – Rappel sur les règles budgétaires.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (30 avril les années de renouvellement des conseils municipaux). Pour la communauté de communes du Pays de Tronçais, le budget est voté le 4 mars 2021. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année civile.

La communauté de communes du Pays de Tronçais dispose de deux budgets : le budget principal et le budget annexe plate-forme bois.

Chaque budget est obligatoirement équilibré en fonctionnement et en investissement. Il respecte également les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité.

Chaque budget couvre obligatoirement le remboursement du capital de la dette par des ressources propres suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement). La communauté de communes, comme les collectivités locales, ne peut emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement au financement de ses dépenses d'investissement.

B – Les priorités.

Afin d'obtenir une vision plus réelle du poids des différentes compétences, le montant total des dépenses de fonctionnement réalisées pour chacune d'entre elles a été rapporté au total des dépenses réelles de fonctionnement 2020 hors ordures ménagères. En effet, les dépenses d'ordures ménagères sont compensées par une recette de même niveau, il vaut donc mieux les neutraliser.

S'agissant du fonctionnement, l'essentiel des dépenses est affecté aux compétences majeures de la communauté de communes. **Ainsi, l'école, l'accueil de loisirs et la voirie ont absorbé 72 % des dépenses de fonctionnement en 2020. Il en sera de même en 2021.**

DRF hors OM	école		voirie		moyens généraux		accueil de loisirs	
	total	%	total	%	total	%	total	%
2 941 860	1 447 030	49%	565 195	19%	561 287	19%	115 918	4%

Cette année, en dépenses nouvelles d'investissement, trois secteurs prioritaires se dessinent :

- la voirie qui représentent 49 % des dépenses nouvelles ;
- le tourisme et l'économie qui concentrent 30 % des dépenses nouvelles ;
- l'aide aux communes (10 % des dépenses nouvelles).

La charte du Pays de Tronçais relative à l'exercice des compétences transférées, approuvée par les conseils municipaux et le conseil communautaire à l'automne 2012, fixe comme priorité l'entretien et la rénovation des écoles et de la voirie.

En matière de tourisme, il faut profiter de la dynamique engendrée par le label Forêt d'exception® obtenu par Tronçais, pour moderniser et développer les équipements d'accueil du Pays de Tronçais et le réseau des chemins de randonnée. En outre depuis 2019, la communauté de communes a repris les équipements du SMAT (campings de Champ Fossé et des Ecosais et centre d'hébergement de Tronçais).

III – Ressources et charges de la section de fonctionnement : évolution, structure.

A – Les dépenses réalisées en 2020, prévues en 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
	Budget 2020	Réalisé 2020	Propositions nouvelles 2021	Reports	Propositions globales 2021	Var./N-1
011 - Charges à caractère général	1 029 000,00	924 216,02	1 051 600,00	3 410,40	1 055 010,40	2,5
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	337 500,00	321 722,76	348 500,00	0,00	348 500,00	3,3
61 - SERVICES EXTERIEURS	460 500,00	419 474,87	482 600,00	0,00	482 600,00	4,8
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	217 500,00	169 122,39	205 500,00	3 410,40	208 910,40	-3,9
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 500,00	13 896,00	15 000,00	0,00	15 000,00	11,1
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 275 000,00	1 224 714,28	1 250 100,00	0,00	1 250 100,00	-2,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	365 000,00	333 510,01	358 000,00	0,00	358 000,00	-1,9
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	16 000,00	10 597,43	11 600,00	0,00	11 600,00	-27,5
64 - CHARGES DE PERSONNEL	894 000,00	880 606,84	880 500,00	0,00	880 500,00	-1,5
014 - Atténuations de produits	1 069 000,00	1 007 574,00	1 029 000,00	0,00	1 029 000,00	-3,7
65 - Autres charges de gestion courante	709 193,00	565 255,35	684 000,00	57 582,00	741 582,00	4,6
66 - Charges financières	28 000,00	20 973,25	25 000,00	0,00	25 000,00	-10,7
67 - Charges exceptionnelles	25 000,00	18 674,60	5 000,00	0,00	5 000,00	-80,0
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,0
022 - Dépenses imprévues	64 946,53	0,00	120 623,94	0,00	120 623,94	85,7
Total dépenses réelles	4 200 139,53	3 761 407,50	4 175 323,94	60 992,40	4 236 316,34	0,9
Total dépenses d'ordre	667 504,59	237 599,55	723 772,68	0,00	723 772,68	8,4
Total dépenses de fonctionnement	4 867 644,12	3 999 007,05	4 899 096,62	60 992,40	4 960 089,02	1,9

L'année 2020 a été exceptionnelle aussi en matière budgétaire. Certains postes de dépense ont fortement diminué comme les achats de repas et d'alimentation pour les cantines alors que d'autres ont fortement augmenté (achat de masques, de produits et matériel de nettoyage). La crise sanitaire a également eu des effets sur les dépenses de personnel avec le recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité.

Ces éléments à caractère exceptionnel doivent être pris en compte pour la construction du budget 2021, avec des adaptations, et le pari qu'il n'y aura pas de nouvelle fermeture des écoles.

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont un caractère relativement récurrent. Ainsi, le chapitre 011 proposé au vote s'élève à **1 051 600 €** (+ 2,5 % par rapport aux propositions 2020). Il faut

désormais compter avec l'entretien des équipements touristiques (sentier PMR, Colbert II, ronds en forêt domaniale (11 000 € / an), la randonnée (40 000 € / an), le gros entretien des terrains et bâtiments dans les campings. Parmi les dépenses non récurrentes, ont été prévus l'achat de masques pour les enfants scolarisés dans nos écoles (10 000 €). Parallèlement, suite à une réponse à un appel à projet de l'ARS (subventionné à 50 %), une action de sensibilisation des agents communautaires, des enfants, des associations sera conduite en partenariat avec le Patronage de l'Enseignement laïque de Montluçon et les élèves de la classe média du collège François Péron (10 000 €). Parmi les dépenses nouvelles, figure aussi la réalisation des profils de baignade des étangs de Saint-Bonnet et de Pirot. Un profil de baignade identifie les sources de pollution pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs. Il doit être renouvelé régulièrement. C'est une obligation légale et 10 000 € ont été prévus au budget. S'agissant des bâtiments scolaires, afin d'améliorer le suivi des travaux et de toutes les interventions de maintenance, nous mettons en place une application informatique (7 000 €).

La commission Tourisme et Communication travaille sur la mise en place de nouveaux circuits VTT avec une inauguration en septembre, avec la présence espérée de Julian Alaphilippe et d'autres coureurs professionnels issus du Bourbonnais. 10 000 € ont été inscrits au budget pour cet évènement.

S'agissant du personnel, l'année 2021 sera marquée par le départ de deux titulaires (Odile LEPEE au 31 août, JL ETIEN au 14 mars), le recrutement d'une titulaire (Barbara RENAUD au 1^{er} avril), le recrutement d'agents contractuels (conseiller numérique en avril, agent d'entretien dans les écoles pour le respect du protocole sanitaire déjà en poste, garderie périscolaire à Hérisson déjà en fonctionnement, agent de développement en septembre). Au total, le chapitre 012 – charges de personnel – proposé au vote s'élève à **1 250 100 €** (- 2 % par rapport aux propositions 2020).

Le chapitre 014 – Atténuations de produits – comprend le reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) aux deux SICTOM (694 000 € pour Cérilly et 120 000 € pour Montluçon), l'attribution de compensation à la commune de Meaulne-Vitray (14 000 €), le reversement au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales FPIC). A ce titre, au vu des simulations fournies par l'application SIMCO, il a été considéré que la totalité du FPIC (en dépenses et en recettes) sera affectée à la communauté de communes. Au total, le montant proposé au budget, pour le chapitre 014, s'élève à **1 029 000 €** (soit 40 000 € de moins qu'en 2020).

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – proposé au vote s'élève à **684 000 €** auxquels s'ajoutent 57 582 € de restes à réaliser. Les indemnités et cotisations relatives aux élus s'élèvent à 79 000 €, les créances admises en non-valeur et les créances éteintes à 12 000 €, la contribution au SDIS 03 à 152 000 € et les contributions aux syndicats à 288 000 €. Ces dernières se décomposent comme suit : SIRP Coulevre Valigny 7 000 € ; SIRP Hérisson 52 000 € ; Syndicat de voirie d'Ygrande 210 000 € ; PETR de la vallée de Montluçon et du Cher 19 000 €. Le chapitre comprend également les aides à l'habitat (20 000 €) et les subventions aux associations pour un montant de 133 000 €. Il s'agit de l'association du Pays de Tronçais (50 000 € maximum), les coopératives scolaires (2 250 €), le centre social de Lurcy-Lévis (3 500 €), l'ADIL 03 (1 000 €), l'office de tourisme intercommunautaire (50 015 € auxquels ont été ajoutés, le cas échéant, 17 700 € pour permettre le financement de 2 saisonniers pendant 4 mois). Enfin, il y a les subventions de fonctionnement aux associations qui sollicitent un soutien de la communauté de communes (6 000 €).

Le chapitre 66 comporte les intérêts des emprunts, soit **25 000 €**.

Pour le chapitre 67 – charges exceptionnelles – **5 000 €** ont été prévus pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

Enfin, nouveauté 2021, **des dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants ont été prévues au budget**. Le compte 4116 "clients contentieux" présentait un solde débiteur de 63 886,88 € le 17 février 2021. Ces comptes de créances douteuses ou contentieuses doivent faire l'objet de dépréciations afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la collectivité. Le retard de paiement constitue en effet, un indicateur de dépréciation d'une créance,

c'est pourquoi il a été considéré que les pièces en reste depuis plus de 2 ans doivent faire l'objet de dépréciations *a minima* à hauteur de 15 %, ce seuil n'étant pas réglementaire. La constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation conformément à l'article R2321-2 du CGCT. **C'est pourquoi 10 000 € ont été inscrits au compte 6817.**

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 175 323,94 € auxquels s'ajoutent 60 992,40 € de reports, soit 4 236 316,34 €, soit une hausse de 0,9 % par rapport au budget primitif 2020.

A cela s'ajoutent les dépenses d'ordre, estimées à 723 772,68 € qui comprennent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (490 772,68 €) et les dotations aux amortissements (233 000 €).

En définitive, le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 4 960 089,02 € (réelles et d'ordre + reports).

B – Les recettes réalisées en 2020, prévues en 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
	Budget 2020	Réalisé 2020	Propositions nouvelles 2021	Reports	Propositions globales 2021	Var./N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	178 000,00	143 947,27	168 300,00	0,00	168 300,00	-5,4
73 - Impôts et taxes	3 511 000,00	3 593 185,38	3 608 000,00	0,00	3 608 000,00	2,8
74 - Dotations, subventions et participations	423 000,00	523 766,86	556 667,00	0,00	556 667,00	31,6
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	2,56	0,00	0,00	0,00	0,0
76 - Produits financiers	0,00	25,44	0,00	0,00	0,00	0,0
77 - Produits exceptionnels	0,00	4 491,02	0,00	0,00	0,00	0,0
013 - Atténuations de charges	0,00	23 629,53	0,00	0,00	0,00	0,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	735 724,03	735 724,03	608 349,34	0,00	608 349,34	-17,3
Total recettes réelles	4 847 724,03	5 024 772,09	4 941 316,34	0,00	4 941 316,34	1,9
Total recettes d'ordre	19 920,09	1 590,80	18 772,68	0,00	18 772,68	-5,8
Total recettes de fonctionnement	4 867 644,12	5 026 362,89	4 960 089,02	0,00	4 960 089,02	1,9

S'agissant du chapitre 70 – Produits des services – les recettes sont évaluées à **168 300 €** dont 152 000 € pour les cantines, garderies, alsh. L'estimation se base sur les réalisations de l'année 2019 (154 124 €), année normale de fonctionnement.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes – s'élève à 3 608 000 €. Il comprend les postes suivants :

- les impôts directs locaux 750 000 € en lien avec la perte de la taxe d'habitation (1 076 679 € encaissés en 2019) ; comme indiqué plus haut, cette perte est compensée par l'attribution d'une fraction de la TVA (compte 7382 / 325 000 €) ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 125 000 € (126 259 € encaissés en 2019) ;
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) 40 000 € (41 951 € encaissés en 2020) ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) 106 000 € (107 750 € encaissés en 2020) ;
- les attributions de compensation 1 195 000 € comme chaque année ;
- le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 247 000 € (simulation SIMCO) en partant du principe que la totalité du FPIC sera affecté à la communauté de communes en échange de relèvement du plafond des fonds de concours à 15 000 €. Ainsi, au titre du FPIC, 100 000 € sont inscrits en dépense et 247 000 € en recettes ; le solde 147 000 € sert à alimenter les fonds de concours (10 fonds de concours à 15 000 € sont prévus en investissement).

Le chapitre 74 – Dotations, subventions, participations – s'élève à 556 667 €. Les estimations relatives à la dotation d'intercommunalité (265 000 €) et à la dotation de compensation (150 500 €) reposent sur les données du simulateur SIMCO. Sont inscrits également 70 000 € au titre du FCTVA (dont 39 000 € au titre de l'année 2020).

Le remboursement des emprunts contractés par le SMAT (et repris par la communauté de communes) pour la piscine, le toboggan, les sanitaires diminue de 14 114,98 € en 2020 à 7 731,74 € en 2021, en lien avec l'extinction de l'emprunt relatif à la piscine. Le remboursement du prêt relatif au toboggan arrivera à terme courant 2021, et celui relatif aux sanitaires courant 2022 (compte 74 748).

S'agissant des compensations des exonérations de fiscalité décidées par l'Etat, compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers fiscaux, il a été considéré que l'Etat ne compenserait plus les exonérations, donc le montant de la recette (c/74835) a été ramené de 15 653 € perçus en 2020, à 3 000 € en 2021 (20 %).

Enfin le compte 7488 est estimé à 46 667 €, les recettes prévues sont la CAF pour l'accueil de loisirs (15 000 €), le Département pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs (15 000 € - aide exceptionnelle liée au contrat de territoire) et l'aide au financement du poste de conseiller numérique (25 000 € pour 1 an x (8/12) = 16 667 €).

L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 608 349,34 € (cf. reprise des résultats 2020).

Au total, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 941 316,34 €.

A cela s'ajoutent les recettes d'ordre, estimées à 18 772,68 € qui comprennent à la reprise de l'amortissement des subventions d'équipement.

En définitive, le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 4 960 089,02 € (réelles et d'ordre + reports).

IV – Crédits d'investissement (tableau synthétique de l'investissement).

Opérations	DEPENSES			RECETTES		
	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales
0303 – Site Tronçais Les Forges	110 000,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00
08001 – Matériel bureau et informatique	5 000,00	17 413,63	22 416,63	0,00	0,00	0,00
11001 – Forêt patrimoine	0,00	21 671,86	21 671,86	0,00	31 395,00	31 395,00
12004 – Subventions équip communes	150 000,00	147 954,85	297 954,85	0,00	0,00	0,00
13004 – Subvention équipement assoc.	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
1407 – Réserves foncières	65 000,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00
1702 – Voirie matériel	0,00	253,50	253,50	0,00	0,00	0,00
1801 – Voirie travaux	0,00	7 294,00	7 294,00	0,00	0,00	0,00
1804 – Ecole Hérisson	5 000,00	792 295,98	797 295,98	0,00	432 620,70	432 620,70
1806 – Accueil de loisirs	10 000,00	0,00	10 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00
1807 – Equipements touristiques	240 000,00	0,00	240 000,00	132 000,00	0,00	132 000,00
1809 – Aides entreprises	0,00	9 580,00	9 580,00	0,00	0,00	0,00
1902 – Voirie matériel	0,00	3 120,00	3 120,00	0,00	0,00	0,00
1904 – Ecole mobilier informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	31 323,00	31 323,00
1906 – Aide aux entreprises	7 000,00	4 481,00	11 481,00	0,00	0,00	0,00
1907 – Chemins de randonnée	18 000,00	6 456,00	24 456,00	0,00	0,00	0,00
2001 – Voirie travaux	0,00	7 200,00	7 200,00	0,00	0,00	0,00
2002 – Voirie matériel et signalétique	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00
2003 – Ecoles travaux hors programme	25 000,00	3 999,53	28 999,53	0,00	0,00	0,00
2004 – Ecole mobilier et informatique	0,00	6 611,89	6 611,89	0,00	0,00	0,00
2101 – Travaux de voirie 2021	640 000,00	0,00	640 000,00	236 000,00	0,00	236 000,00
2102 – Voirie matériel et signalétique	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
2103 – Ecoles travaux Ainay Cy, MV	50 000,00	0,00	50 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00
2104 – Ecoles mobilier et informatique	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	7 000,00
2105 – Contrat Œil Aumance	35 000,00	0,00	35 000,00	17 000,00	0,00	17 000
TOTAL Opérations	1 450 000,00	1 046 332,24	2 496 332,24	420 000,00	495 138,70	915 138,70
020 – Dépenses imprévues	35 000,00	0,00	35 000,00	0		
Amortissements des subventions	18 772,68	0,00	18 772,68			
1641 – Emprunts en euros	150 000,00	0,00	150 000,00			
001 – Excédent d'invest reporté				132 187,04	0,00	131 187,04
021 – Virement de la section de fonct.				490 772,68	0,00	490 772,68
024 – Cessions des immobilisations				55 000,00	0,00	55 000,00
10222 - FCTVA				450 000,00	0,00	450 000,00
1068 – Excédents de fonct capitalisés				419 006,50	0,00	419 006,50
2764 – Créances sur particuliers				5 000,00	0,00	5 000,00
280xx - Amortissements				233 000,00	0,00	233 000,00
TOTAL dépenses / recettes financières	203 772,68	0,00	203 772,68	1 784 966,22	0,00	1 784 966,22
TOTAL INVESTISSEMENT	1 653 772,68	1 046 332,24	2 700 104,92	2 204 966,22	495 138,70	2 700 104,92

V – Montant du budget consolidé (budget principal et budget annexe y compris reports et restes à réaliser.

SECTION	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PF BOIS	BUDGET CONSOLIDE
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	2 700 104,92	31 419,96	2 731 524,88
RECETTES	2 700 104,92	31 419,96	2 731 524,88
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	4 960 089,02	69 499,63	5 029 588,65
RECETTES	4 960 089,02	69 499,63	5 029 588,65

VI – Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

Soldes intermédiaires de gestion	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de Fonctionnement avec EFR	4 351 122	4 629 324	4 752 728	4 959 413	4 642 811	5 229 642	5 026 363
Excédent de fonctionnement reporté (EFR)	734 237	792 109	859 027	921 023	537 743	931 162	735 724
Recettes réelles de Fonctionnement sans EFR	3 616 885	3 837 215	3 893 701	4 038 390	4 105 068	4 298 480	4 290 639
Dépenses réelles de Fonctionnement	3 359 266	3 224 464	3 469 666	3 505 720	3 557 416	3 778 284	3 761 408
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	2 148	21 693	6 056	4 155	4 555	3 200	18 675
Chapitre 77 - produits exceptionnels	5 724	14 903	7 346	9 798	12 528	81 859	4 491
Frais financiers	2 169	2 871	13 576	11 673	11 373	17 903	20 973
Epargne brute	251 873	616 669	409 169	515 355	528 306	423 633	522 442
Remboursement du capital	5 529	28 168	31 384	54 359	52 697	106 027	142 125
Epargne nette	246 344	588 502	377 785	460 996	475 609	317 606	380 316
Capital restant dû avant au 31 décembre	296 381	668 214	636 830	584 798	1 132 102	1 763 142	1 621 017
Capacité de désendettement	1,2	1,1	1,6	1,1	2,1	4,2	3,1
Taux d'épargne brute	7%	16%	11%	13%	13%	10%	12%

Epargne brute H = C – D + E – F – G

Epargne nette J := H – I

Capacité de désendettement : L = K / H. C'est le nombre d'année nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne

Taux d'épargne brute : M = H / C. C'est le rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il permet de calculer la part des recettes réelles de fonctionnement non consommées par les dépenses réelles de fonctionnement. Il mesure donc la capacité de la section de fonctionnement à générer de l'épargne.

VII – Niveau d'endettement de la communauté de communes

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû de la dette s'élève 1 621 017,15 €.

VIII – Capacité de désendettement

Sachant que l'épargne brute de la communauté de communes atteint 522 442 €, sa capacité de désendettement est égale à 3,1 ans au 1^{er} janvier 2021.

IX – Niveau des taux d'imposition en 2020.

Les taux d'imposition demeurent identiques depuis 2015 :

- Taxe d'habitation : 4,76 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 7,64 %
- Cotisation foncière des entreprises : 25,9 %

X – Principaux ratios 2021.

RATIOS	Valeurs 2021	Moyennes nationales réalisées de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	545,78	935,00
Produits des impositions directes / population	26,26	507,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	565,95	1 133,00
Dépenses d'équipement brut / population	173,05	305,00
Encours de dette / population	212,84	860,00
DGF / population	53,83	153,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,3090	0,5600
Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital / recettes réelles de fonct.	0,9694	0,9010
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,3057	0,2700
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,3760	0,7600

XI – Effectifs de la communauté de communes et charges de personnel.

Au 1^{er} janvier 2021, la communauté de communes compte 30 emplois budgétaires soit 22,56 équivalents temps plein.

COM. COM. Pays de Tronçais
BP 2021

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2021	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		5,00	2,00	7,00	4,94		4,94
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2EME CL (AV JANV 2	C		1,00	1,00	0,14		0,14
ADJOINT ADMINISTRATIF (AV JANV 2020)	C	4,00	1,00	5,00	3,80		3,80
ATTACHE PRINCIPAL (AV JANV 2020)	A	1,00		1,00	1,00		1,00
TECHNIQUE		5,00	13,00	18,00	12,55	0,10	12,65
ADJOINT TECHNIQUE (AV JANV 2020)	C	4,00	11,00	15,00	10,89		10,89
ADJOINT TECHNIQUE PR DE 2EME CL (AV JAN	C		2,00	2,00	0,66	0,10	0,76
TECHNICIEN	B	1,00		1,00	1,00		1,00
SOCIAL		2,00	2,00	4,00	2,55		2,55
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1ERE CL DE	C	2,00	2,00	4,00	2,55		2,55
ANIMATION		1,00	1,00	2,00	1,80		1,80
ADJOINT D'ANIMATION (AV JANV 2020)	C		1,00	1,00	0,80		0,80
ADJOINT D'ANIMATION PR 2EME CL (AV JANV 2	C	1,00		1,00	1,00		1,00
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		13,00	18,00	31,00	21,84	0,10	21,94

Les charges de personnel sont estimées à 1 250 100 € au budget primitif 2021, dont 350 000 € de remboursement aux communes des personnels qu'elles mettent à disposition de la communauté de communes. Ainsi, 30 agents sont mis partiellement à la disposition de la communauté de communes, ce qui représente 7,9 équivalents temps plein.